

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14980**

Intitulé

MASTER : MASTER Arts, Lettres et Langues spécialité Chinois Langue étrangère/ Chinois langue seconde

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université d'Artois	Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université d'Artois, Recteur de l'Académie, Président de l'université d'Artois

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'étudiant titulaire du diplôme dispense des connaissances littéraires, linguistiques et culturelles, analyse des documents de culture générale, communique de manière claire et appropriée en chinois comme en français, prend en charge une classe, assure de la formation continue.

Le titulaire de ce master est capable :

- d'analyser et de réfléchir à partir de différents supports (textes, films, documents iconographiques) anciens et contemporains
- d'élaborer des recherches bibliographiques et documentaires grâce à différents outils (dont l'informatique)
- d'organiser ses idées et ses connaissances pour produire un texte écrit (type dissertation) ou oral (type exposé) en chinois
- d'étudier et de résumer un texte en chinois
- de maîtriser la syntaxe, le vocabulaire et les outils d'analyse linguistique
- de dominer l'évolution des principaux mouvements politiques, sociaux et culturels des pays sinisants
- de dominer l'évolution des grands courants littéraires et linguistiques de l'Asie
- d'écouter et de dialoguer avec ses interlocuteurs
- d'élaborer des séances de cours en fonction de programmes précis.
- de transmettre et d'expliquer des savoirs

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le premier et principal secteur d'activité est l'enseignement dans le primaire et le secondaire (collège et lycée).

Le master (professionnel) de chinois langue étrangère peut également déboucher sur les métiers de l'administration (cadre A ou B de la fonction publique d'État et des collectivités territoriales) après l'obtention du concours de recrutement approprié.

Les métiers du texte, de la communication, du journalisme, de la publicité et du secteur tertiaire.

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1108 : Traduction, interprétariat

K2111 : Formation professionnelle

K2107 : Enseignement général du second degré

E1103 : Communication

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

MASTER 1

Semestre 1 (30 ECTS, 74h)

UF1 - Introduction aux problématiques du chinois langue étrangère niveau 1

UC2 - La langue chinoise (CLE)

UM 3 - Didactique du CLE niveau 1

Semestre 2 (30 ECTS, 94h)

UF 1 - Introduction aux problématiques du CLE

UC2 - Langue chinoise (CLE)

UM3 - didactique du CLE niveau 2

stage en école en France ou à l'étranger (Nankin), rapport de stage (4 semaine minimum d'avril à juin)

MASTER 2

Semestre 3 (30 ECTS, 102h) à l'université de Nankin

UE1 - Ingénierie de la formation en langue l'auto-formation

UE2 - Politique éducative en Europe et en Chine

UE3 - Contexte interculturels de m'enseignement du CLE

Semestre 4 (30 ECTS, 70h)

UE4 - Ingénierie de la Formation en langue et de l'autoformation

UE5 - Auto-formation

Stage de 3 mois d'avril à juin

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels ayant contribué aux enseignements.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels ayant contribué aux enseignements.
En contrat de professionnalisation	X		Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels ayant contribué aux enseignements.
Par candidature individuelle	X		Au titre de la VAP 85 : enseignants-chercheurs et professionnels.
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master (JO n°99 du 27 avril 2002, p 7631).

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 juin 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613.4 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements de l'enseignement supérieur (JO du 26 avril 2002).

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Publication de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) sur le site de l'université d'Artois :

<http://www.univ-artois.fr/l-universite/observatoire-de-la-vie-etudiante-ove>

Autres sources d'information :

Catalogue des formations sur le site de l'université d'Artois:

<http://www.univ-artois.fr/formations/les-formationen-a-l-universite-d-artois>

Lieu(x) de certification :

Ministère chargé de l'enseignement supérieur : Nord-Pas-de-Calais Picardie - Pas-de-Calais (62) [Arras]

Université d'Artois

9 rue du Temple

BP 10665

62030 Arras cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Arras

Historique de la certification :